

Dans le prolongement de la note de service n° 2019/07/9367 du 2 septembre 2019, la présente note a pour objet d'apporter des précisions aux conditions d'application à la DGFIP des modalités de mise en œuvre de la prime de restructuration de service (PRS) pour les restructurations intervenues à compter du 1er janvier 2019.

fichiers:



[Télécharger prs.pdf](#) (167.67 Ko)

Public: [Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
